



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention :	051-2024
Type d'intervention :	Motion
Motion ayant valeur de directive :	☒
N° d'affaire :	2024.RRGR.71
Déposée le :	11.03.2024
Motion de groupe :	Non
Motion de commission :	Non
Déposée par :	Soder (Biel/Bienne, Les VERT-E-S) (porte-parole) Patzén (Bern, Les VERT-E-S) Blum (Melchnau, PS) Gabi Schönenberger (Schwarzenburg, PS) Streiff (Oberwangen b. Bern, PEV) Baumann (Münsingen, UDF) Buri (Konolfingen, PVL) Pauli (Nidau, PLR)
Cosignataires :	0
Urgence demandée :	Non
Urgence accordée :	
N° d'ACE :	694/2024 du 26 juin 2024
Direction :	Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification :	Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif :	Vote point par point Point 1 : Rejet Point 2 : Rejet Point 3 : Adoption sous forme de postulat Point 4 : Adoption et classement Point 5 : Adoption sous forme de postulat

Renforcer le soutien aux centres familiaux avec service de conseil

Le Conseil-exécutif est chargé de soutenir davantage les centres familiaux avec service de conseil en mettant en œuvre les points suivants :

1. étendre la définition étroite de centre familial avec service de conseil (Rapport sur la politique familiale 2021) aux offres existantes afin de mieux donner à connaître le potentiel immense des offres d'accès facilité à toutes les familles ;
2. rendre possible le conseil par un service de référence cantonal lors de la planification, du développement et de la professionnalisation ou des contributions financières à des services de conseil externes (développement de l'organisation, offres de développement de la petite enfance, encouragement de l'intégration, etc.) ;
3. élaborer à l'attention des communes et d'autres organismes responsables des critères valables au niveau cantonal ainsi qu'un mémento des exigences imposées aux centres familiaux avec service de conseil ;
4. organiser régulièrement des offres de mise en réseau entre les différents centres familiaux avec service de conseil dans le but d'améliorer la qualité (échange, apprentissage mutuel, formation continue ;

5. créer des soutiens financiers pour les communes, afin qu'elles puissent contribuer de manière durable au financement des centres familiaux avec service de conseil lors de leur développement et pour garantir les prestations de base.

Développement :

Les centres familiaux avec service de conseil sont des lieux de rencontre régionaux et de proximité qui proposent des offres pour les parents, dès la grossesse, et pour les familles ayant des enfants en bas âge. Ces centres sont organisés comme des services d'orientation et de premier conseil, sous la forme d'un lieu ouvert, situé à un emplacement central et desservi par les transports publics. Des offres faciles d'accès, utilisables régulièrement et qui promeuvent les rencontres et les échanges y sont proposées. Pour les enfants, on y trouve des offres de jeux gratuites qui favorisent une intégration sociale précoce, l'apprentissage précoce de la langue et l'égalité des chances. Les visiteuses et visiteurs y ont accès à des informations ainsi qu'à des offres de formation, de conseil et de soutien ainsi qu'à d'autres prestations. Les centres familiaux avec service de conseil ont ainsi pour vocation de réunir en un seul lieu facilement accessible pour les familles un éventail complet de prestations adaptées aux besoins dans le domaine du développement de la petite enfance.

Les centres familiaux avec service de conseil encouragent une coordination et une mise en réseau efficaces pour les familles et sont ainsi en mesure de proposer un soutien de proximité, facile d'accès et adapté aux besoins. Ces centres aident les parents à se repérer dans la jungle des offres et les aiguillent vers les offres adaptées. Dans l'idéal, un centre familial accueille sous son toit plusieurs offres différentes, telles qu'un centre de puériculture, un local d'animation de jeunesse ou des rencontres de parents. Les centres familiaux avec service de conseil fortifient la compréhension mutuelle et l'intégration sociale, car ils atteignent aussi des familles de condition modeste, des familles issues de la migration et des familles ayant des enfants présentant des besoins particuliers. Parents, grands-parents et bénévoles peuvent faire part de leurs idées et participer à la conception d'activités. Les centres familiaux avec service de conseil offrent ainsi des possibilités d'échange intergénérationnel et de participation multiples.

Le canton de Berne compte 32 centres familiaux avec service de conseil ou lieux de rencontre pour les familles¹. Ces centres ne sont pour l'heure ni coordonnés ni soutenus par le canton. Le rapport sur la politique familiale 2021 ne contient qu'une esquisse de modèle possible, qui pourrait être mis en œuvre à l'avenir. Toujours plus de centres familiaux avec service de conseil se voient contraints de réduire leur offre, car ils ne peuvent plus assurer le financement en raison de l'inflation, de la hausse des coûts accessoires et des loyers élevés. Le canton doit apporter son soutien de toute urgence. D'autres cantons ont déjà fait le pas et soutiennent les centres familiaux :

- Dans le canton de Saint-Gall, par exemple, les centres familiaux sont considérés comme un pilier essentiel de la stratégie cantonale de développement de la petite enfance. Le canton apporte donc des conseils spécialisés aux centres familiaux et les soutient financièrement. Par année et par projet, jusqu'à 15 000 francs peuvent être demandés².
- Dans le canton de Bâle-Campagne, les centres familiaux sont soutenus dans la phase de planification et de préparation ainsi qu'au moyen d'une incitation financière (jusqu'à 4000 francs par centre familial par an, pour des projets). En outre, le canton soutient les centres familiaux dans le domaine de la mise en réseau et de la coordination (une rencontre annuelle de réseautage est par exemple organisée avec tous les centres familiaux)³.

¹ <https://bildungundfamilie.ch/familienzentren/familienzentren-in-der-deutschschweiz> (en allemand)

² <https://www.sg.ch/gesundheit-soziales/soziales/kinder-und-juendliche/fruehe-foerderung.html> (en allemand)

³ <https://www.baselstadt.ch/politik-und-behorden/direktionen/sicherheitsdirektion/fachbereich-familien/projektunterstuetzung-familienzentren-bl> (en allemand)

- Enfin, dans le canton de Zurich, les centres familiaux obtiennent également un soutien cantonal. Chaque commune qui soutient un centre familial peut déposer une demande auprès du canton. Les subventions sont soumises au respect de certains critères⁴.

Dans le canton de Berne, les initiatives d'organismes privés (associations) en faveur de centres familiaux avec service de conseil doivent être reconnues et encouragées au même titre que les offres communales. Tous les centres familiaux avec service de conseil existants doivent avoir accès à un soutien et à des améliorations de la qualité : c'est au canton de garantir cet accès.

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion porte sur un domaine ressortissant exclusivement au Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive), puisque sa réalisation relève des compétences du Conseil-exécutif à exécuter les actes législatifs, à statuer sur les recours et à remplir les tâches qui lui incombent (art. 90, al. 1, lit. d, f et h ConstC). Le gouvernement dispose ainsi d'une latitude relativement grande en ce qui concerne le degré de réalisation des objectifs fixés, les moyens à mettre en œuvre et les modalités pratiques. Il lui appartient de décider en dernier ressort.

Le canton de Berne est très actif dans le domaine du développement de la petite enfance. Le rapport établi en 2020 sur la stratégie et les mesures en la matière⁵ constitue la base de son engagement. Des mesures comme l'offre du centre de puériculture, la formation des parents d'accès facilité, les programmes de visite à domicile et l'encouragement linguistique préscolaire sont des éléments centraux de cette stratégie. Les centres familiaux avec service de conseil figurent parmi les mesures complémentaires dans le rapport sur la politique familiale 2021⁶, étant précisé que celles-ci ne seront mises en œuvre que lorsque la situation financière du canton le permettra.

Point 1

Les centres familiaux avec service de conseil sont mentionnés dans le rapport sur la politique familiale 2021 en tant que mesure nouvelle complémentaire dont l'objectif est d'aiguiller les familles ayant besoin de soutien vers les offres adaptées. Le groupe cible mêle des familles difficiles à atteindre et d'autres qui seraient prêtes à recourir aux services proposés, mais qui ont du mal à trouver les structures leur donnant accès à ces prestations. Le manque de connaissances linguistiques peut aussi constituer un obstacle.

La création d'un service centralisé facilement accessible permettrait de relever ce défi. Sa mission consisterait avant tout à clarifier l'aide nécessaire, à informer les parents et à les diriger vers les offres adaptées disponibles dans la commune ou la région. Les parents pourraient aussi être soutenus dans certaines tâches administratives et déchargés de certaines autres.

Ce service d'orientation et de premier conseil doit être bien accessible physiquement, desservi par les transports publics et situé à proximité immédiate d'autres offres destinées aux parents. Selon le rapport sur la politique familiale, c'est l'intégration d'un tel service et d'offres dans un même lieu qui mérite l'appellation « centre familial avec service de conseil ». Le Conseil-exécutif estime que ces deux facteurs sont cruciaux pour faire face au défi décrit plus haut. Il ne juge donc pas pertinent d'élargir la définition de façon à ce que d'autres offres puissent être désignées comme des centres familiaux avec service de conseil.

⁴ <https://www.zh.ch/de/familie/fruehe-kindheit/gesuch-subventionen-familienzentrum.html#:~:text=Die%20H%C3%B6he%20einer%20m%C3%B6glichsten%20Subvention,30'000%20Franken%20pro%20Gemeinde> (en allemand)

⁵ Ce rapport est disponible sur le site Internet de la DSSI : www.gsi.be.ch > Thèmes > Famille et société > Développement de la petite enfance > Développement de la petite enfance dans le canton de Berne : stratégie et mesures (PDF)

⁶ Le rapport sur la politique familiale 2021 est disponible sur le site Internet de la DSSI : www.gsi.be.ch > Thèmes > Famille et société > Politique familiale > Rapport sur la politique familiale 2021 (PDF)

En outre, la description qui est faite des centres familiaux avec service de conseil dans la première partie du développement de la motion est similaire à celle proposée dans le rapport sur la politique familiale. Les aspects qui viendraient compléter la définition actuelle n'apparaissent donc pas clairement.

Au vu de ce qui précède, le Conseil-exécutif propose de rejeter le point 1.

Point 2

Le point 2 demande que le canton propose un soutien sous la forme de conseils lors de la planification, du développement et de la professionnalisation des centres familiaux. Il ne semble pas idéal ni pertinent que le canton joue le rôle de vecteur de connaissances : comme les centres familiaux et autres offres similaires existent dans le canton de Berne depuis de nombreuses années, les compétences nécessaires sont disponibles dans le paysage d'offres. Selon le Conseil-exécutif, il faut surtout que les prestataires échangent leurs connaissances, ce qui exige une bonne mise en réseau, notamment au niveau régional (voir point 4). Il estime que les échanges directs entre fournisseurs de prestations permettent d'élaborer ou de développer des offres en tenant mieux compte des conditions spécifiques au lieu.

Par ailleurs, le Conseil-exécutif tient de manière générale à (co)financer non pas des structures, mais des prestations effectivement fournies, qui profitent directement au groupe cible. Si le canton faisait office de vecteur de connaissances, il devrait d'abord acquérir ce savoir-faire, ce qui mobiliserait des ressources humaines et donc financières supplémentaires. Confier la mission de conseil à un prestataire externe nécessiterait également des moyens supplémentaires qui n'iraient pas directement aux personnes sollicitant les services d'un centre familial.

Enfin, le domaine du développement de la petite enfance bénéficie d'un fort engagement bénévole, caractérisé par une grande flexibilité et une collaboration informelle. On peut ainsi se demander si la professionnalisation est la voie à suivre et si elle ne pourrait pas même avoir des effets négatifs, comme le départ de bénévoles.

Par conséquent, le Conseil-exécutif propose de rejeter le point 2.

Point 3

Les centres familiaux avec service de conseil sont des offres qui doivent être le plus accessibles possible et donc adaptées aux conditions locales de la commune/région. Cela demande de la flexibilité et une marge de manœuvre que l'instauration de critères (obligatoires) limiterait probablement. Par ailleurs, qui dit dispositions contraignantes dit contrôles, lesquels génèreraient du travail en plus pour l'administration. La rédaction d'un mémento, que les communes et les syndicats de communes pourraient consulter lors de la création d'un centre familial avec service de conseil, paraît plus pertinente.

Par conséquent, le Conseil-exécutif se déclare prêt à examiner les exigences du point 3 et propose que celui-ci soit adopté sous forme de postulat.

Point 4

L'Office de l'intégration et de l'action sociale, qui est compétent en la matière, a conclu un contrat de prestations avec l'association Centre de puériculture du canton de Berne pour organiser des rencontres de réseautage régionales dans le domaine du développement de la petite enfance.

L'association prépare ces manifestations dans les différentes régions, les mène à bien et consigne leurs résultats sous une forme appropriée. Ces rencontres permettent l'échange entre

spécialistes ainsi que la sensibilisation et la montée en compétence des participantes et participants sur des sujets spécifiques. L'offre est aussi coordonnée avec les activités de réseautage qui existent déjà au niveau régional et mise en œuvre en collaboration avec le canton.

Sous réserve que le canton n'organise pas lui-même ces réunions mais les délègue à l'association Centre de puériculture du canton de Berne, le Conseil-exécutif estime que la demande des motionnaires est satisfaite et propose d'adopter et de classer le point 4.

Point 5

En première page du rapport sur la politique familiale 2021 figure une remarque préliminaire indiquant que les mesures complémentaires proposées (dont font partie les centres familiaux avec service de conseil) mettent en lumière les domaines dans lesquels il est possible d'optimiser l'engagement cantonal. Les difficultés financières du canton sont évoquées de manière transparente : « La mise en application de mesures supplémentaires et leur inscription au budget pourront être envisagées lorsque la situation financière et économique du canton le permettra. »

La situation financière du canton de Berne reste difficile. Dans ce contexte, le Conseil-exécutif voit d'un œil critique le soutien financier aux centres familiaux avec service de conseil à des fins d'étoffement de l'offre.

Puisque les centres familiaux avec service de conseil mentionnés dans le rapport sur la politique familiale restent considérés comme une mesure pertinente, le Conseil-exécutif se déclare toutefois prêt à évaluer si des offres spécifiques dans les centres familiaux, comme la formation des parents d'accès facilité, pourraient bénéficier d'un financement par le biais du programme cantonal d'intégration (PIC). Ces moyens financiers sont toutefois limités. Par ailleurs, un financement plus important engendrerait des coûts supplémentaires pour les communes (en raison de la compensation des charges⁷).

Au vu des aspects susmentionnés, le Conseil-exécutif recommande d'adopter le point 5 sous forme de postulat.

Destinataire
– Grand Conseil

⁷ Les programmes d'action sociale dans le domaine du développement de la petite enfance sont décomptés par le biais de la compensation des charges de l'aide sociale, c'est-à-dire que les coûts sont financés pour une moitié par le canton et pour l'autre moitié par l'ensemble des communes (art. 25 LPFC).